

Extrait N°1

J'ai le droit !

Les étapes du changement évolutif

J'ai le droit !

Monthome

Manifeste à l'usage
du citoyen moderne

Auteur : Monthome - ISBN 9791023701142

1€

BOOKINER 



Auteur : Monthome

www.bookiner.com

Usage libre de droit (non marchand) avec mention «Bookiner.com»

J'ai le Droit !

Extrait N°1

. J'ai le droit...

- . Les étapes du changement évolutionnaire
- . Le «Mur des contributions»
- . Mémoire J'ai le droit !

Conditions d'usage libre de droits

Tout contenu gratuit ou payant peut être utilisé avec l'obligation d'indiquer la mention «Bookiner.com». L'acquéreur sur le site bénéficie d'un usage libre de droits à titre **PERSONNEL** (individuel, familial et privatif) dans un cadre exclusivement non marchand, non concurrentiel et non grand public. Il est autorisé à installer ce fichier sur tout équipement informatique et télécoms dont il est propriétaire ainsi que pratiquer éventuellement une duplication, un téléchargement, ou un envoi sous forme de fichier, à un maximum de 5 postes/utilisateurs internes. Ce droit ne s'applique pas à l'utilisateur qui reçoit gratuitement un contenu payant, lequel ne peut aucunement le diffuser autour de lui sans risquer de tomber sous le coup de la loi portant sur le copyright et/ou s'exposer aux conditions restrictives du droit d'auteur et de la protection intellectuelle.

J'ai le droit...

Dans toute société démocratique moderne et éclairée qui prétend défendre les Droits de l'Homme, chacun doit avoir le droit de... penser par soi-même, agir par soi-même mais aussi bénéficier de certains fondamentaux existentiels :

- . Dire et entendre la vérité
- . S'exprimer par tout moyen jugé utile ou opportun
- . Vivre sa vie comme il l'entend
- . Choisir et décider en fonction de sa propre volonté
- . Se comporter librement dans le respect de certaines valeurs
- . Réagir légitimement dans un cadre de discernement
- . Contribuer au progrès général, à la solidarité, aux enjeux nationaux et universels.

Les Droits de l'Homme supposent, en contrepartie, que certaines valeurs d'humanité, d'engagement, de personnalité et d'intelligence relationnelle, soient régulièrement appliquées dans le comportement et l'attitude. A cette condition et tant que la réalité est vécue, considérée ou perçue comme imparfaite ou insatisfaisante, chacun a le devoir légitime de la qualifier par le biais des valeurs du héros anonyme :

- . **Affirmation de soi** : à la place de passivité, inhibition, soumission
- . **Autodiscipline** : à la place de discipline, avoir besoin d'un chef/autorité
- . **Challenge** : à la place de concurrence, compétitivité
- . **Conscience globale** : à la place de formatage, focalisation, mono culture dominante
- . **Contribution utile** : à la place de rente de situation, prédation, appropriation
- . **Courage** : à la place de fuir la situation, lâcheté, laisser-faire
- . **Dignité** : à la place de victimisation, se plaindre
- . **Différenciation** : à la place d'indifférenciation, gestion de masse, généralisation
- . **Discernement** : à la place de psychorigidité, premier degré, subjectivité et empirisme total
- . **Droits & Libertés** : à la place de devoirs, contraintes, obligations majoritaires
- . **Effort positif** : à la place de travail obligatoire, moins donnant, fainéantise, laisser-aller
- . **Engagement** : à la place de ne rien faire, subir, faire comme les autres
- . **Équité** : à la place d'égalité dogmatique, lettre de la loi, partialité
- . **Esprit de responsabilité** : à la place de docilité, ne pas assumer, infantilisation
- . **Honnêteté intellectuelle** : à la place de mensonge, amnésie lacunaire, ne pas assumer ou reconnaître
- . **Intégrité** : à la place de changer d'avis, se mettre dans le sens du vent, manipuler, tromper
- . **Légitimité** : à la place de légalité aveugle, normalisation, standardisation, stéréotype
- . **Libre arbitre** : à la place de pensée unique, formatage culturel, idées toutes faites
- . **Loyauté** : à la place de retourner sa veste, mentir, faire croire, dissimuler par peur
- . **Maîtrise du risque** : à la place de prudence, principe de précaution, non passage à l'acte
- . **Offensivité** : à la place d'agressivité, suivisme, rester sur la défensive, *statu quo*
- . **Opportunisation maximale** : à la place de rater le coche, rester scotché, être timoré face aux événements
- . **Ouverture d'esprit** : à la place de conservatisme, intolérance, fixation, focalisation
- . **Partage** : à la place d'appropriation pour soi, égoïsme
- . **Proactivité** : à la place d'habitude, routine, simple réactivité
- . **Probité** : à la place d'agir en douce, profiter des avantages de la situation, dols et crimes
- . **Réciprocité** : à la place de subir de manière unilatérale, sans rien dire ni faire
- . **Relationnel positif** : à la place d'agressivité, non écoute, refus de l'autre, mépris, indifférence

- . **Résistance** : à la place de politiquement correct, collaboration avec le système en place
- . **Respect de soi** : à la place de laisser-aller, indignité, bassesse, dévaluation de soi
- . **Respect des autres** : à la place de rapport de force, domination, mépris, condescendance
- . **Sourcing causal** : à la place de causalisme primaire
- . **Tolérance** : à la place d'intolérance, étroitesse d'esprit, rejet des autres et de leurs idées
- . **Valeur** : à la place de morale, règles imposées, comportements impropres ou changeants

Par principe de bonne et riche éducation, de bonne et utile information et de bonnes et variées pratiques formatrices et expériences qui ne soient ni déformantes, ni culpabilisantes, ni sélectives ni trop académiques, chacun détient forcément en lui-même des tropismes naturels (force qui pousse à prendre une orientation principale et décisive) qui ne demandent qu'à se développer vers le haut de la condition humaine. Il s'agit notamment de potentiels de besoins, d'idées, d'énergies, de bon sens, de capacités manuelles, intellectuelles et/ou professionnelles, de ressources et moyens pouvant faire progresser sa qualité de vie personnelle, celle de son entourage de proximité et/ou celle des autres à plus grande échelle.

L'esprit de démocratie suppose de les mobiliser à la source de l'enfance et dans toute forme d'apprentissage de la vie, par l'initiative affirmée et épanouie de chacun, et non sous la contrainte de règles et orientations directives provenant du système. Il est fondamental que la vie soit apaisée et motivante pour chaque homme et femme dans une société accueillante et bienveillante. Pour accéder à cet objectif, il est impérieux de contribuer soi-même dès qu'on le peut (et non par délégation), en plus de ses occupations et activités, au grand chantier

humaniste permanent et universel d'évolutions positives, qualitatives et constructives. Cela suppose de combattre à la racine tout ce qui réduit, enferme, déqualifie et soumet la nature humaine telle que : la peur, l'inhibition, la rancœur, l'infantilisation, la culpabilisation, la passivité, la jalousie, l'agressivité, la manipulation.

La démocratie ce n'est pas uniquement l'exercice quotidien de droits et de libertés relatives, c'est aussi un comportement et un état d'esprit animé d'un certain nombre de fondamentaux et valeurs. Pour combattre l'adversité dans un monde dur, complexe et difficile, la seule vraie contre-mesure à utiliser de manière massive est le développement qualifié de l'affirmation de soi dans un but de recherche d'aboutissement durable en chaque individu. C'est sans aucun doute la meilleure façon de s'opposer à l'échelle individuelle, collective et sociétale aux injustices, à l'indifférenciation, aux lois injustes, aux devoirs humiliants, aux contraintes procédurières, aux pratiques et réglementations jugées iniques ou inadéquates.

Avec de la fermeté d'engagement et du discernement dans l'action, nous avons là le dispositif le plus puissant et le plus qualitatif qui soit pour intervenir «frontalement» face aux multiples dysfonctionnements du système et en réduire les effets négatifs à l'encontre du collectif et/ou de chacun d'entre nous.

Mieux que cela, le développement des valeurs liées à l'Humanisme sociétal doit permettre de favoriser rapidement l'expansion positive de l'esprit de démocratie, le meilleur garant des droits individuels et des libertés humaines !

Les étapes du changement évolutionnaire

Pour affirmer clairement «J'ai le droit de...» dire, proposer, m'exprimer, agir, contester, il existe plusieurs étapes valables aussi bien dans le cadre de la vie publique, sociale et sociétale que dans celui de la vie privée. Ces étapes forment un «modèle de participation», ou d'intervention individuelle et/ou collective, à la fois relativement simple, éclairé et complet.

1. Choix démocratique de la majorité positive ou négative nécessaire au lancement de l'opération

Tout changement évolutionnaire affectant le collectif suppose de respecter la volonté du plus grand nombre. Pour modifier l'existant de manière démocratique, il existe 2 grandes manières de faire :

- 1.1 Option de la majorité positive (la plus rapide d'exécution mais aussi la plus relative)
- 1.2 Option de la majorité négative (la plus longue mais aussi la plus absolue en terme de volonté citoyenne)

Toute mise en place imposée ou forçage n'impliquant pas de vote ou de volonté collective n'est pas d'essence de la démocratie citoyenne et fait forcément retomber dans les pratiques directives, la dictature du système, l'imposition d'une idéologie dominante, le rapport de force vertical de l'homme sur l'homme.

2. Choix entre 4 types d'application

Il s'agit d'opter pour une méthode d'exécution du changement (application évolutionnaire) :

- 2.1 Toilettage, actualisation, nettoyage de l'existant (politique, institutionnel, organisationnel, usage, procédure, règles...) suite à une contestation précise.
- 2.2 Déconstruction ciblée supposant ensuite une alternative de reconstruction et/ou une proposition innovante complète et détaillée (projet).
- 2.3 Contribution concrète (apport technique, piste utile, participation bénévole, idée d'amélioration, initiative positive, participation au «Mur des contributions»...
- 2.4 Conseil, analyse, avis critique, transfert de savoir et/ou d'information, formation, production de contenus...

3. Sélection parmi 35 grands domaines de société

L'intervention doit forcément s'effectuer dans l'un ou plusieurs des grands domaines sociétaux suivants :

1. Sûreté, Sécurité intérieure, Surveillance territoriale ;
2. Administration, Ministères, Pouvoirs publics ;
3. Institutions de première urgence (pompiers, samu, police, sécurité civile...) ;
4. Santé publique, Protection sanitaire ;
5. Défense nationale, Militaire ;
6. Sécurité sociale, Assistances sociales ;
7. Fiscalité, Douane, Services de contrôle, Budget ;
8. Epargne, Banque, Assurances ;
9. Economie, Finance, Monétaire, Exportation, Importation ;
10. Consommation, Pouvoir d'achat des ménages ;
11. Investissement, Grands travaux, Achats publics, Dépenses publiques ;
12. Industrie, Grande distribution, Entreprise (aides, création, reprise, transmission) ;
13. Emploi, Travail, Chômage ;
14. Pratiques routières et infrastructures routières ;
15. Transports et infrastructures maritimes, aériens, ferroviaires ;

16. Justice, Lois, Organismes de Contrôle, Système pénitencier ;
17. Logement, Immobilier, Urbanisme, Voirie ;
18. Education nationale, Universités, Enseignement supérieur, Organismes de Formation ;
19. Représentations à l'étranger, Diplomatie, Affaires étrangères ;
20. Exécutif, Législatif national et transnational ;
21. Partenaires sociaux, Syndicats, Représentations consulaires, Associations
22. Politique familiale, Femme, Enfance, Vieillesse, Naissance, Décès, Démographie, Statistiques ;
23. Humanitaire, Solidarité, Insertion ;
24. Médias (TV, Radios, Presse, Cinéma...), Information, Edition, Internet, Technologies de la communication
25. Partis politiques, Religions, Réseaux sociaux et divers
26. Retraite (répartition, capitalisation), Pensions ;
27. Représentation citoyenne, civique, vote, égalité des chances, Droits de l'homme et du citoyen ;
28. Environnement, Ecologie ;
29. Collectivités locales et territoriales ;
30. Culture (sciences, arts, spectacles...), Recherche ;
31. Agriculture, Elevage, Pêche, Mer, Chasse, Sylviculture, Faune, Forêts, Parcs nationaux... ;
32. Gestion de l'eau, Energies, Déchets ;
33. Télécoms, Approvisionnements stratégiques ;
34. Moral de la population (loisirs, sports, jeux, événements nationaux, fêtes...) ;
35. Flux migratoires, Immigration, Communautarisme.

4. Choix d'un sous-domaine ou cible(s) précise(s)

A l'intérieur de chaque grand domaine il existe une multitude d'institutions, d'organismes, d'agences, de ciblage, spécificités et/ou pratiques. Il est donc nécessaire de procéder à une identification de la cible qui soit claire et précise, aussi bien au niveau de la fonction que de la localisation géographique en évitant de généraliser. L'expansion aux mêmes entités sur d'autres territoires doit s'effectuer ultérieurement en tenant compte justement de la singularité de chaque cas, au risque alors de retomber rapidement dans les travers antérieurs de généralisation. L'identification de chaque cible s'effectue de la manière suivante :

4.1 Exemple de ciblage

Activité principale (ou n° de domaine) : ...

Lieu : ...

Service, département, entité concerné(e) : ...

Responsable : ...

Dysfonctionnement constaté, contesté : ...

5. Choix de la formalisation de l'application

Après avoir défini clairement l'objectif d'intervention, «l'objet» et/ou la cible de l'action à mener à partir des étapes 2, 3 et 4, il s'agit ensuite de rentrer à l'échelle du «zoom», du détail précis, du plan d'action proposé. A ce stade, il est absolument nécessaire de clarifier le contenu afin d'être le plus concret possible (timing, moyens et ressources nécessaires, objectifs poursuivis, avantages à retirer, inconvénients à supporter, limites techniques du projet...) en vue de pouvoir formaliser sa contribution, communiquer dessus de manière argumentée et la soumettre de manière publique. Exemples de «formalisation» des contestations, projets, contributions, conseils :

5.1 Formalisation écrite : projet détaillé, pétition, document rédactionnel, livre, eBook, édito, réflexion, analyse, commentaire, graphisme, dessin...

5.2 Formalisation orale et/ou visuelle : discours, interview, débat, porte-à-porte, réunion, conférence, formation, enseignement, film, audio, vidéo, photo...

5.3 Formalisation technique : invention, réalisation concrète, art plastique, objet physique, cession de matériel, d'équipements, d'outils divers, produit marketé, service créatif, mise à disposition de ressources...

5.4 Formalisation spontanée, ponctuelle : buzz sur les réseaux sociaux, mailing/emailing, affichage, publicité, rédactionnel dans la presse, passage dans les médias, distribution de prospectus, rassemblement/manifestation de rue, bénévolat, don de temps, aide technique, toute forme d'activité artistique...

5.5 Formalisation structurée, durable : série d'événements ciblés, désobéissance civile, mouvements de groupe organisés, donateurs et financement régulier, création d'une entité, d'une association, d'une ONG, alliances diverses, organisation hiérarchisée, opération commerciale, soutien permanent, sponsoring/mécénat...

6. Choix du mode d'action dans la mise en place concrète de l'application

Lorsque le projet, la proposition, la contestation, la contribution a pris corps et que son contenu est bien formalisé, il existe ensuite 4 grandes options pour passer en mode application, c'est-à-dire au passage à l'acte concret, volontariste et dynamique, à l'engagement dans l'action :

6.1. Action individuelle en agissant seul ou en petit groupe (nano échelle) dans une durée plus ou moins variable en testant par soi-même sa contribution, son projet et/ou sa mobilisation en l'expérimentant, en l'analysant, en la perfectionnant en vue de la transmettre par la suite.

6.2. Action collective en participant activement à des opérations collectives spontanées ou structurées et/ou en créant une dynamique de groupe entre bénévoles, citoyens, amis, associés, dans un cadre local ou ciblé (micro échelle) tout en utilisant, au choix, des relais associatif, politique, médiatique, économique, financier, social, culturel, technique, événementiel...

6.3. Recours à une entité tiers en lui remettant la contribution formalisée et en lui laissant le soin de mettre en place, d'organiser, d'en faire l'information, la promotion et/ou la diffusion par tout moyen jugé utile (collectif citoyen, association, média, édition, entreprise, organisme spécifique...) à un niveau micro et macro échelle.

6.4. Recours à la délégation représentative en utilisant les instances officielles, les élus, la représentation parlementaire ainsi que les institutions en place, les organismes et réseaux, afin de propager l'objet de la contestation, de la contribution ou du projet, dans un objectif de promotion et de développement à grande ou macro échelle. Cette dernière option impliquant toutefois le risque d'une dénaturation de l'esprit et/ou de la formalisation de l'objet initial, voire une appropriation «politique».

Le «Mur des Contributions»

En marge, à côté, parallèlement, au mode d'implication citoyenne choisi, il est également recommandé de marquer sa présence sous forme de «brique contributive». Il s'agit là de rendre public sa contribution, contestation, projet ou conseil, en participant concrètement à l'enrichissement du «Mur des Contributions» au sein de son propre territoire de vie. Cette forme de passage à l'acte simplifié consiste à donner la possibilité à chaque citoyen de s'exprimer et de faire valoir ses idées citoyennes de changement évolutionnaire en les affichant à la vue de tous.

Il s'agit également de créer un vaste répertoire du bon sens, de la créativité, de la réflexion et des attentes citoyennes, afin de nourrir la réflexion de génération en génération, de communauté en communauté, d'époque en époque. Cette option hautement civique peut être utilisée partout et à tout moment, dès lors que l'on dispose d'une pensée pertinente, d'une idée créative, d'une réflexion de bon sens, d'un souhait ou projet réalisable de changement.

Pour commencer, il est nécessaire de disposer d'une autorisation du maire, d'une institution stable ou d'un propriétaire disposant d'un mur, d'une façade de maison, de panneaux d'affichage, de supports verticaux ou horizontaux, afin que ceux-ci soient mis à la disposition de l'usage public. L'objectif consiste à créer et animer un espace mural d'expression collective permettant d'afficher, écrire, peindre, dessiner, taguer avec art, sculpter..., toutes les contributions pertinentes, utiles et de qualité, provenant de l'initiative des citoyens locaux eux-mêmes. Pour des raisons évidentes, l'idéal est de confier l'animation du mur à une entité créative locale et la gestion des contributions à une association sur place.

Dès lors, chaque entité géographique, même la plus petite ou éloignée, peut rivaliser de pertinence dans la nature des contributions citoyennes. Dès qu'un «Mur» existe dans chaque village, quartier, arrondissement, et/ou entité adaptée au public, il suffit d'adresser sa contribution personnelle en respectant quelques règles simples. Le but de cette autodiscipline étant de ne créer aucune pollution visuelle, intellectuelle et/ou militante qui soit parasite, inutile ou démotivante mais, au contraire, de nature à favoriser une incitation à se motiver, à réfléchir, à se questionner et/ou à agir. La démarche locale doit s'appuyer sur le respect de l'ensemble des règles suivantes :

- 1.** Chacun est égal dans l'apport de sa «brique» démocratique, quel que soit son statut social, et peut exiger que celle-ci soit visible à condition de respecter les règles d'usage.
- 2.** Aucun «préférentialisme» n'est possible du fait de l'identité des citoyens, ce qui suppose de respecter constamment une présentation équitable pour tous.
- 3.** L'objet de la contribution ne doit favoriser aucune incitation ni influence directe ou indirecte en faveur d'une entité économique, politique, médiatique, religieuse et/ou idéologique précise, ni favoriser la notoriété d'individu ou de mouvement lambda, ni engendrer à sa lecture la peur du fait du contenu et/ou du statut social de son auteur.
- 4.** Toute contribution exposée de manière publique doit respecter l'anonymat (sans nom, pseudonyme, logo, marque), sauf éventuellement les initiales du contributeur, en se voyant attribuer simplement un N° d'ordre dans la série des contributions locales. Le N° est affecté au fur et à mesure de la réception des contributions permettant ainsi de retrouver l'auteur et le contenu de sa contribution dans les registres, supports présentés au public et archives.
- 5.** L'écriture sur le «Mur» doit uniquement se présenter sous la forme d'un résumé de la contribution ou d'un texte court de 150 mots maximum dans tous les cas. En cas de visuel logo, peinture, dessin, tag...) celui-ci ne peut prendre plus de 2 fois l'espace moyen d'écriture ou alors se voir déplacé sur un espace spécialement dédié.
- 6.** La contribution complète (conservée par ailleurs) doit être nominative, datée et signée, avec ou sans pseudonyme et/ou avatar, et adressée à l'entité locale qui en gère de manière neutre et sécurisée l'archivage et/ou l'accès au public.
- 7.** La présentation «murale» du résumé est laissée à l'appréciation de l'entité créative locale, pourvu qu'elle soit lisible et/ou compréhensible par tous. Elle ne doit faire l'objet d'aucune inscription directe par son auteur, sauf autorisation, afin de respecter la charte graphique et visuelle du lieu. L'identité locale des contributions doit pouvoir se manifester dans une forme originale ou spécifique donnée au «contenant» (graphisme, typographie, couleurs, matériaux, technologie utilisée...).

8. Le «Mur des Contributions» ne doit mentionner que des contributions «propres», c'est-à-dire après correction orthographique mais aussi, et surtout, en veillant à leur pertinence visuelle et/ou cognitive, selon des critères de fulgurance, qualité littéraire, intellectuelle, positivité, innovation, différence, objectivité, créativité et/ou de courage d'expression dans la rupture, le non conformisme et le non politiquement correct. Ce dernier point étant tout particulièrement à privilégier afin de sortir des habitudes de pensée dominante et du conformisme moral, à condition toutefois d'éviter les lieux communs, les stupidités évidentes, les lamentations, les critiques, les injures, les fantaisies de mauvais goût, les grossièretés, les contestations polémiques ciblées et/ou négatives à l'endroit d'entités ou d'individus identifiables.

9. Tout refus de faire paraître un résumé de contribution doit être obligatoirement justifié à son auteur afin de lui permettre de rectifier le tir, tout en lui donnant autant de chance de parution que nécessaire. Le refus de parution sur le «Mur» n'exempte pas l'entité locale d'en conserver le contenu complet et d'en permettre l'accès.

10. Mieux vaut un «Mur» avec peu de contributions de qualité qu'un mur saturé, anarchique ou illisible. Plusieurs «Murs de contributions» peuvent être érigés et utilisés dans un même endroit, ou à des emplacements différents, favorisant alors un parcours citoyen.

A partir de maintenant, Osez !

Il est temps d'oser dire quels sont vos projets d'amélioration, vos attentes, vos contestations systémiques (relatives au système en place), vos désirs d'évolution, vos idées de changement, en vous accordant la légitimité de dire à tout moment : J'ai le droit !

C'est en commençant par formuler des idées simples que l'histoire s'écrit et que le monde se transforme peu à peu mais sûrement. Osez écrire, osez en parler autour de vous, osez débattre de manière constructive, osez proposer, osez vous affirmer, osez demander, osez être créatif(ve), osez être vous-même dans le respect d'autrui et des biens, doit devenir une démarche saine et naturelle pour le citoyen moderne. Cette attitude d'affirmation doit remplacer le silence complice, le retrait craintif, la peur d'être mal jugé(e), d'être considéré(e) comme déviant(e), mais aussi éviter le recours à la ruse malsaine, à l'agressivité nourrie de frustration, de haine ou de jalousie.

Vous avez certainement de bonnes idées en tête !

Utilisez pour cela le [Mémorandum J'ai le droit !](#) Il vous permet d'amorcer votre réflexion et faire un premier pas dans l'esprit de démocratie de manière responsable, structurée et discernée. L'ensemble des principes fondateurs, ainsi que la méthodologie d'action, sont indiqués dans les 3 Manifestes joints.

Mémoire J'ai le droit !

1. Sélectionnez votre application évolutive

Contribution - Contestation - Projet - Conseil

2. Quelle est la finalité générale ?

Soustraction positive - Addition positive - Addition négative

3. Quel mode de vote collectif souhaitez-vous ?

Majorité positive - Majorité négative

4. Quelle est votre cible ? (en cas de contestation)

N° de domaine sociétal :

Activité précise :

Lieu :

Service, dépt, entité concernée :

Responsable :

Dysfonctionnement en cause :

5. Quel type de formalisation envisagez-vous ?

Écrit

Oral/visuel

Technique

Spontané/ponctuel

Structuré/durable

6. Quel mode d'action prévoyez-vous ?

Action individuelle

Recours à une entité tiers

Action collective

Recours à la délégation représentative

Mur des Contributions

7. Résumé de l'application (150 mots max.)

....

....

....

....

....

8. Proposition détaillée (à développer par ailleurs)

Fait le :

Nom, prénom, pseudonyme :

Mail et/ou adresse :

Signature :